



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Synami-CFDT
Syndicat national des métiers de l'insertion

Réforme de la classification : tout est encore possible ?!

Les négociations nationales sur le système de classification des missions locales se sont réouvertes **mardi 10 février 2015**. L'équilibre reste fragile tant les oppositions de principe, sur ce sujet, sont fortes,

mais c'est un début et deux choses nous mettent déjà d'accord :

le nécessaire toilettage des Emplois repères, des domaines de compétences et des activités et
la création d'un vadémécum pour une meilleure compréhension du système.

Le Synami CFDT, qui n'avait pas ménagé ses efforts d'initiative en 2012, s'en satisfait **et espère que de réelles avancées pourront être gagnées, très bientôt, pour les salariés!**

Car, les constats sont tristement posés, depuis longtemps, sur la carrière des salariés des missions locales:

- des emplois repères qui ne correspondent plus à la réalité de terrain
- des parcours professionnels en stagnation
- des tâches non reconnues, des polyvalences non valorisées
- des entretiens professionnels non effectués ...

Il est largement temps de faire quelque chose!

Cette première rencontre avait comme objectif de "s'entendre" **sur les principes qui fondent notre système de classification** avant de discuter, dans les détails, du système en lui-même. Elle n'aura malheureusement pas suffi. **La discussion est reportée en avril 2015!**

La prochaine séance devra aboutir car les questions posées sont essentielles!

- Par **quelles modifications du système** arrivera-t-on à mettre en exergue les compétences professionnelles, l'expérience antérieure et les qualifications utiles au réseau ?
- Comment **rémunère-t-on les salariés** des missions locales qui **exercent des tâches d'une extrême polyvalence** (notamment dans les petites boîtes) mais, celles-ci relevant d'une même cotation, ne sont pas valorisées?
- Comment fait-on en sorte que des salariés qui occupent, dans les faits, des missions stratégiques pour leur structure, soient reconnus à leur bon emploi repère sans être bloqués artificiellement par des directions qui pervertissent le système?
- Doit-on et comment prendre **en compte les métiers** qui sont "méconnus" de la convention collective actuellement?

Le Synami sera là à la prochaine séance et continuera à être force de proposition